

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Vincent Keller et consorts - Lausanne - Barcelone en train, maintenant !

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 22 mars 2019, à la Salle Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées Anne Sophie Betschart, Catherine Labouchère et Sarah Neumann ainsi que de Messieurs les Députés Jérôme Christen, Philippe Jobin, Vincent Keller, Maurice Mischler et Nicolas Suter. Monsieur le Député Philippe Vuillemin a été confirmé dans son rôle de président et de rapporteur.

Ont également participé à cette séance, Madame Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), ainsi que Monsieur Pierre Faorod, Chef de l'Office de l'enseignement gymnasial (OEG).

Monsieur Florian Ducommun a assuré la rédaction des notes de séance et en est vivement remercié.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant indique à titre liminaire avoir déposé ce postulat en collaboration avec M. Mischler. Selon l'Association transports et environnement (ATE), en Suisse, près de 20 % de l'impact climatique causé par l'homme est le fait du transport aérien, une part en constante augmentation. Si rien de concret n'est entrepris, ce secteur sera en 2030 le plus lourd dans le bilan climatique de la Suisse.

Il relève que la question est au centre du débat citoyen et que plusieurs cantons se penchent également sur cette problématique.

Ce postulat invite donc le Conseil d'Etat :

1. à présenter un état des lieux des moyens de transport choisi par les classes dans le cadre des voyages d'études au gymnase, dans les HES-SO ou encore dans le secondaire I ;
2. à étudier les opportunités de ne plus subventionner les voyages d'études en avion, voire de les supprimer.

A ce titre, il est précisé que certaines communes (Cugy, Froideville, Brétigny-sur-Morrens, Le Mont-sur-Lausanne, Renens) ont d'ores et déjà décidé de ne plus subventionner les voyages en avion dans le cadre de sorties scolaires.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat aborde de façon presque exhaustive la problématique de l'utilisation de l'avion dans les voyages dit « d'études ou de fin d'études ».

Il relève que le périmètre de ces voyages s'est déjà restreint à l'Europe mais que les chiffres les plus récents démontrent que l'avion est utilisé dans 80% des cas, le train pour 15% et le bus pour 5% des cas, ceci pour 176 classes gymnasiales et 3 écoles professionnelles.

La justification de l'avion tient au fait que, en arrivant plus rapidement sur place, on gagne en temps de séjour, ce que le train ne permet que peu.

Entre Lausanne-Rome en train et en avion, le train ne soutient pas la comparaison et c'est encore moins le cas pour Lausanne-Barcelone.

Le Conseil d'Etat n'a pas souhaité prononcer des interdictions pures et simples, mais mettre en place une méthode participative pour infléchir dorénavant les chiffres cités ci-dessus.

4. DISCUSSION GENERALE

L'ensemble des commissaires apprécie les explications détaillées, fournies par le Conseil d'Etat.

Plusieurs commissaires soulignent toutefois, y compris le postulant, qu'il n'est pas question de supprimer tout déplacement en avion : les étudiants, les doctorants mais aussi *La Manufacture*, par exemple, doivent pouvoir se déplacer avec pertinence. Autrement dit, il ne faut pas confondre un voyage professionnel et un voyage plutôt récréatif.

Plusieurs commissaires soulignent également que voyager en Suisse présente l'avantage, non seulement de se faire en train mais aussi tout simplement de mieux appréhender la diversité de notre Pays.

Un commissaire émet le vœu que la démarche participative proposée par le Conseil d'Etat ait un caractère obligatoire.

La commission prend note que le second point du postulat, du fait de la répartition avec les communes, ne permet au Conseil d'Etat qu'une intervention limitée dans la problématique.

Les commissaires ayant montré unanimement leur intérêt, il est passé au vote.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Le texte du postulat est accepté à l'unanimité, sans aucune modification

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

(NB : Plusieurs semaines après la séance de commission, il est fait état dans les médias, d'élus qui verraient bien des wagons-lits, arrimés à des convois de fret...les idées vont plus vite que les rapports !)

Lausanne, le 19 août 2019.

*Le rapporteur :
(Signé) Philippe Vuillemin*